

Orléans

— o —

Mgr Touchet, évêque d'Orléans, parlant à ses prêtres, il y a quelques semaines, a exposé ainsi les tendances et les desseins de l'épiscopat, en vue du régime de la Séparation :

Lorsque fidèles et prêtres sont divisés, vous devinez que les évêques ne peuvent pas être très unis. Nous subissons les contre-coups de « l'air ambiant », lors même que nous voulons le plus nous en garer.

Donc, il y a trois courants chez nous.

Les premiers veulent nettement s'aménager avec la loi. Elle est mauvaise. N'importe : si mauvaise soit-elle, essayons de nous en servir.

Les seconds veulent nettement le non-aménagement avec elle. Elle est plus que mauvaise, elle est *trop* mauvaise. Ignorons-la.

Les troisièmes sont hésitants. D'où vient leur hésitation ? Naturellement de ce que les deux partis présentent en faveur de leurs opinions des arguments de valeur ; de ce que aussi les hommes qui soutiennent ces opinions sont eux-mêmes au-dessus de tout soupçon, pour leur intelligence et leur dévouement à la cause de l'Eglise.

Et alors . . . la solution, car on ne peut rester éternellement hésitant.

La solution, autant que je le conçois, la voici.

Les évêques se réuniront en assemblée plénière.

Il le faut. C'est le désir d'un très grand nombre d'entre nous, peut-être de l'universalité. C'est le vœu, impérieux presque, des clergés. C'est l'attente anxieuse des catholiques.

La présence des cardinaux à Paris nous présage cette réunion. Les vénérables chefs de l'épiscopat auront préparé — je n'en sais rien, mais j'en suis sûr — nos travaux, avec la sagesse et la compétence que tous révèrent ; et, pour mon compte, d'ici je leur envoie mon merci le plus confiant.

L'assemblée des évêques, à mon humble avis, devrait avoir lieu aussitôt que possible. Outre qu'il faut toujours se hâter en France pour saisir une liberté, nous avons des choses à déléguer, encore plus des attitudes à prendre avant que paraisse le règlement d'administration publique. Je dis cela en réser-